



LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL
L'INDEPENDANCE D'ACTION AU SERVICE DE TOUS LES PRODUCTEURS LAITIERS FERMERS

LETTRE ANPLF - Juin 2025

Il était temps de vous partager le fruit du travail accompli tout au long de ce début d'année 2025. Tout d'abord il fallait réagir de manière coordonnée face à la remise en cause de la Flexibilité Fermière à la française (voir l'article ci-dessous). Enfin, nous avons hâte de vos retours sur notre première expérience de campagne publicitaire à grande échelle (voir l'article).

Nous comptons sur vous pour diffuser massivement ces travaux - aux producteurs fermiers bien sûr mais aussi aux responsables politiques locaux - Ensemble montrons la force de notre réseau organisé !

Belle saison estivale à toutes et tous !

Notre Manifeste pour défendre la Flexibilité Fermière - à diffuser largement !

Cliquez sur l'image ci-dessous pour consulter notre manifeste de [deux pages](#). Nous espérons qu'un large nombre de structures associatives et syndicales d'accompagnement des producteurs laitiers fermiers se reconnaîtront dans ce message. Si oui, faites le nous savoir et partagez ce manifeste largement aux producteurs, techniciens, inspecteurs, élus et journalistes pour faire entendre notre demande !



MANIFESTE

POUR LA DÉFENSE DE LA FLEXIBILITÉ FERMIÈRE

Et la reconnaissance du travail d'accompagnement des producteurs laitiers fermiers à la gestion des risques sanitaires



En novembre 2024, la Direction Générale de l'Alimentation publiait une version révisée de la note de flexibilité de 2018 intitulée Lignes directrices en matière de mise en œuvre de la flexibilité au niveau du plan de maîtrise sanitaire pour le secteur : Lait et produits laitiers. Cette note, rédigée en collaboration avec notre association est destinée aux ateliers transformant moins de deux millions de litres de lait par an. Elle permet notamment de limiter les enregistrement au quotidien, l'utilisation de matériaux traditionnels (cuve en cuivre, bois,...) et de nombreuses adaptations de conception de fromagerie nécessaires aux ateliers fermiers.

Dans sa nouvelle version publiée fin 2024, cette fois sans concertation avec notre association, le ministère impose une nouvelle exigence remettant en cause les plans d'autocontrôles de la majorité des producteurs laitiers fermiers :

Il est attendu que le suivi de la qualité microbiologique du lait matière première évolue vers une fréquence mensuelle.

Le sentiment général est la sidération. Pourquoi cette nouvelle exigence d'analyse ?

Les professionnels et les techniciens ne comprennent pas cette nouvelle obligation trahissant un manque de confiance dans notre filière, pourtant exemplaire de professionnalisme et de dialogue.

Parce que le règlement (CE) 853/2004 européen l'exige ?

Pas évident, ce règlement précise bien que les fréquences d'analyses inscrites en annexe peuvent être adaptées sans compromettre la réalisation des objectifs du règlement (10.3). Ces dites adaptations sont justement encouragées (10.4) pour permettre de poursuivre l'utilisation des méthodes traditionnelles, de surcroît dans des zones isolées. Exemple en est la transformation fermière et artisanale, particulièrement de produits au lait cru qui bénéficiait jusqu'alors d'une dérogation d'une analyse minimum par trimestre en France.

Parce qu'il y a une escalade des crises sanitaires en production laitière fermière ?

Au contraire, nous sommes de bons élèves ! Selon les données de la MUS, en 2023 et en 2024, plus de 50% des non conformités transmises aux autorités sanitaires sur les fromages au lait cru concernaient des produits encore sous le contrôle des producteurs. L'administration centrale conclue elle-même « Globalement une bonne appropriation des obligations déclaratives L.201-7 » c'est-à-dire de l'article 50 de la loi EGALIM de 2018. Nous pourrions ajouter à cela le travail d'accompagnement de nos associations assurant à minima un point de contact, d'information et de formation des producteurs et pour certaines jusqu'au ramassage et à la gestion conjointe des non conformités.

Parce que les producteurs laitiers fermiers ne sont pas assez contrôlés, il faut donc des gages pour prouver à l'administration que nous assurons la qualité des produits tout au long de l'année ?

La preuve de notre gestion est l'accompagnement que nous avons construit. Le monde agricole traverse actuellement une crise profonde, où les surtranspositions réglementaires et les contrôles administratifs ont déjà plusieurs fois été pointés du doigt, assez pour être reconnus par l'exécutif dans la Circulaire Barnier de novembre 2024 imposant le Contrôle unique. Dans un tel climat, les producteurs laitiers fermiers ne sont pas épargnés. Après 10 ans de croissance de notre filière nous constatons de nombreux départs sur les dernières années. Ajoutons maintenant le triplement des coûts de fonctionnement entraînés par l'augmentation des ramassages d'échantillons de lait et nous affaiblirons pour de bon nos associations. Tout ces coûts devront se répercuter sur nos adhérents déjà fragilisés. Tout cela sans parler de la pression psychologique supplémentaire des non conformités à gérer qui se multiplieraient...

Lancement d'une grande campagne de communication pour les Produits Laitiers FERMIERS BIO financée par l'Agence Bio !



CAMPAGNE

DE PROMOTION DES PRODUITS LAITIERS FERMIERS BIO



De Juin 2025
à Mars 2026

Notre association est fière de vous partager le résultat de ce travail 1 finançé par l'Agence Bio à hauteur de 75 000€.

Cette campagne publicitaire s'inscrit dans le cadre de l'aide du Fonds Plan d'appui à la filière laitière biologique pour lequel l'ANPLF s'est positionnée comme représentante des producteurs laitiers fermiers transformant du lait de brebis, de chèvres ou de vaches partout en France !

Un spot publicitaire de 20s à voir sur France TV
Replay et sur nos réseaux à partir du 16 juin !

Nous avons privilégié un format court, plus restrictif mais plus impactant qui touchera des millions de consommateurs partout en France

L'objectif de cette campagne : améliorer la notoriété des produits laitiers fermiers Bio (et par la même des non Bio) en offrant une visibilité de choix pour nos produits avec ce message :

CHOISIR 
de me rémunérer 
au PRIX JUSTE 

Pourquoi avoir choisi de mettre l'accent sur le prix juste et rémunératrice ?

Une longue histoire... en résumé : c'est tendance ! Nous sommes partis de notre marque : J'élève - je transforme - je vends créée en réponse aux nombreux détournements du terme FERMIER dérobant sa valeur ajoutée. De là, il nous était évident que pour les consommateurs : Fermier rime déjà avec Qualité mais pas encore assez avec "Je vend". En production bio en particulier, la notion du prix est assez sensible. Alors il nous est apparu clairement que parmi tous les angles de communication, il fallait que nous axions sur le prix car en Fermier nous fixons notre prix !

Comment cette campagne bénéfice-t-elle à tous les adhérents de l'ANPLF ?

Une condition primordiale de cette campagne publicitaire : l'inclusivité ! Nous avions à cœur que cette campagne de promotion pour l'Agriculture Biologique bénéficie à tous et ne ternisse pas l'image des produits non bio. C'est pour cela que l'angle est mis sur le prix, un axe plus inclusif. Vous le verrez également, malgré le peu de temps d'antenne, nous avons mis en avant une large gamme de produits laitiers : des fromages aux yaourts en passant par le beurre, la crème et le lait et bien sûr on y voit des brebis, des vaches et des chèvres ! Enfin, il était important de rappeler aux consommateurs où trouver nos produits : à la ferme, sur les marchés ou en magasins.

A VOUS DE JOUER !



Rendez-vous sur Facebook ou notre site internet pour partager la campagne sur vos réseaux dès le 16 juin et lui donner un maximum de visibilité !

Pour toutes informations, contacter Charlotte Gohier
animation@anplf.com ou 06 61 52 93 15



Un grand merci à Elise, Chevrière en Alsace, pour son image !

La vidéo est à retrouver dès à présent sur nos réseaux sociaux et sur notre site internet. Nous comptons sur vous pour lui donner un maximum de visibilité. Retrouvez également ci-dessus [le dossier de présentation de la campagne](#) expliquant comment elle a été conçue et ses dates de diffusions sur FRANCE TV Replay.

Pour voir la vidéo en avant-première, [cliquez](#) sur l'image ci-dessous !

LES PRODUITS LAITIERS FERMIERS



CHOISIR
de me rémunérer
au PRIX JUSTE !



DATE A RETENIR : LE 1er Juillet, pour célébrer ensemble les produits laitiers fermiers et artisanaux

Rendez-vous sur [FACEnetwork](#) pour préparer cette première journée évènement et rejoindre la communauté des producteurs européens !



for
CHEESE
MAKERS

Consultez nos notes d'info sur l'espace membre !

Etre à jour sur la réglementation, retrouvez les nouveautés de cette année avec la note Glace et Sorbets mais aussi des mises à jour : Note d'autocontrôles, DLC/DDM et bien plus encore. Demandez le mot de passe à votre technicien ou directement via notre adresse : animation@anplf.com

[Parcourir maintenant](#)



Réglementation applicable aux GLACES ET SORBETS fabriqués à la ferme

animation@anplf.com

Sommaire

Mentions d'étiquetage	2
Dénomination.....	2
Liste des ingrédients.....	4
Poids net minimum	5
Température de conservation.....	6
Les critères microbiologiques à analyser	6
Formation et références	7
Annexes.....	7
Tableau récapitulatif des dénominations réservées	8
Glaces au(x) fruit(s) – Glaces à l'eau au(x) fruit(s) – Glaçons aux fruits	9
Liste des allergènes alimentaires	9



ASSOCIATION NATIONALE DES PRODUCTEURS LAITIERS FERMIERS

222, rue les Granges du Bois, 70280 St Bresson

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email car vous êtes adhérent à l'ANPLF.

[Se désinscrire](#)